

**Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et  
de Valorisation Déchets Ménagers du Vendômois**

**L'an deux mille dix-sept, le jeudi 22 juin à dix-neuf heures trente, les membres du Comité du  
Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se  
sont réunis.**

Etaient présents :

**Communauté d'agglomération  
Territoires Vendômois**

M RIOTTEAU Eric  
M PENNARUN Michel  
M SOBALAK Marc  
Mme DUFOUR Claudine  
M BEDU Stéphane  
M PREVOST Gary  
Mme GARNIER Annette  
M BONNET Claude  
Mme HUET Karine  
Mme HARANG Brigitte  
M CHEVALIER Patrick  
M CLAMENS Jean Paul

M COURTIN Mickaël  
M BERNARD Thierry  
M SALMON Joël  
M MONTARU Christian  
Mme VAILLANT Jeannine  
M ROUSSEAU Jacky  
M. BOULAY Thierry  
M DESSAY Eric  
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève  
Mme FRANCOIS Annie Claude  
Mme SOYER Laurence  
M HASLE Nicolas  
M LEROI Pascal  
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT  
M GAUTHIER Jean Claude  
Mme CHOUTEAU Monique

M BRETON Patrice  
M PIGOREAU Albert

**Communauté du Perche  
et Haut Vendômois**

M CORDONNIER Mickael  
Mme LEGRET Noëlle  
M BEAUDOUX Michel  
M ROUSSINEAU Daniel  
M CHIRON Patrick

**Communauté de Communes  
Beauce Val de Loire**

M RICHET Alain

Ont donné pouvoir :

M GARILLON Alain ayant donné pouvoir à M CHEVALIER Patrick  
M TERQUIS Alain ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte  
M FOURMONT Thierry ayant donné pouvoir à M SALMON Joël  
M VINSOT Gérard ayant donné pouvoir à M BEAUDOUX Michel  
Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à Mme VAILLANT Jeanine

Etaient absents excusés :

**Communauté d'Agglomération  
Territoires Vendômois**

Mme GAST Nathalie  
M LALIGANT Philippe  
M CALLUT Jérôme  
M DUPRE Bruno  
M FICHEPAIN Robert  
M OZAN Jean Yves  
M HALAJKO Alain  
M CHERRIER Julien

M BLUET Jacky  
M COSME Thierry  
Mme FOUCHER MAUPETIT Claire  
M ROUSSELET Benoît  
M GARDRAT Benoît  
M DUQUERROY Raphael  
M DIARD Frédéric  
Mme PROVENDIER Catherine

**Communauté du Perche  
et Haut Vendômois**

Mme BRIQUET Magalie  
Mme VASSAUX Régine  
M VRAIN Mathieu  
M TISON Hervé  
M SAMSON Jean Pierre

**Communauté de Communes  
Beauce Val de Loire**

M BOUVIER Jacques

## **I. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions des secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Après délibération Madame Annie-Claude FRANCOIS est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **II. Adoption du procès verbal**

Le Président rappelle que le procès-verbal du Comité Syndical du jeudi 16 mars 2017 a été adressé par voie dématérialisée le 17 mars 2017. Il demande s'il y a des observations sur ce procès-verbal.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté.

## **III - Installation de nouveau délégué au sein du Comité Syndical**

Le syndicat est informé du changement de délégués de la Communauté d'agglomération Territoires Vendomois, le conseil communautaire, lors de sa séance du 3 avril 2017, a désigné M BEDU Stéphane en qualité de délégué titulaire, en remplacement de Monsieur HALLOUIN Jean-Yves.

Il est pris acte de la désignation de M BEDU Stéphane en qualité de délégué titulaire, au sein du syndicat VALDEM, et il est déclaré installé dans sa fonction.

## **IV - Compte de gestion 2016 (annexe 01)**

Le comptable public établit le compte de gestion et l'ordonnateur établit le compte administratif. Le comptable public nous a transmis le compte de gestion 2016 ; celui-ci est conforme au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Laurence SOYER présente le rapport, et demande au Comité Syndical de voter le compte de gestion pour l'exercice 2016.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

## V - Compte administratif 2016 (annexe 02)

Le compte de gestion 2016 établi par le comptable public vient d'être adopté. Il vous est maintenant proposé d'examiner le compte administratif de l'exercice 2016 établi par Valdem.

Lors de l'examen du compte administratif, le président peut assister aux débats. Il doit se retirer au moment du vote, et le comité syndical doit élire son président (e).

Le Président présente ci-après la synthèse du compte administratif à la clôture de l'exercice 2016 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2016	1 090 009,41	5 131 844,10
Recettes 2016	835 405,86	5 309 134,14
Résultat exercice 2016	-254 603,55	177 290,04
Report résultat 2015	630 801,19	3 891 880,91
Résultat 2016 cumulé	376 197,64	4 069 170,95
Reste à réaliser (dépenses)	- 1 271 841,61	
Reste à réaliser (recettes)	980 457,20	
Solde à réaliser	- 291 384,41	

Il présente des résultats 2016 qui s'établissent à :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 4 069 170,95 €
- un excédent cumulé d'investissement de 376 197,64 €

Après reprise des restes à réaliser, les résultats s'établissent à :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 4 069 170,95 €
- un résultat cumulé d'investissement de 84 813,23 €

Laurence SOYER est élue présidente pour le vote de ce compte administratif, elle présente les éléments du CA 2016, commente les graphes projetés et communique tous éléments aux membres du comité.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité (Thierry BOULAY ne participant pas au vote et sous la présidence de Laurence SOYER) de ses membres présents adopte le présent rapport.

## VI – Reprise des résultats 2016 et affectation des résultats de fonctionnement

Lors du comité du 16 mars 2017, le résultat 2016 a été repris par anticipation, à titre provisoire. Vous venez d'examiner le compte administratif établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion établi par le comptable.

A la suite de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion, il convient d'arrêter définitivement les résultats et de statuer sur leur affectation.

Le Président propose de statuer sur l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2016 :

	RESULTAT
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	4 069 170,95
EXCEDENT INVESTISSEMENT	376 197,64
	<b>4 445 368,59</b>
RESTE A REALISER DEPENSES	- 1 271 841,61
RESTE A REALISER RECETTES	980 457,20
RESULTAT CUMULE	<b>4 153 984,18</b>

Laurence SOYER présente le rapport et propose de :

- confirmer l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement à la ligne 002 (report en section de fonctionnement) : 4 069 170,95 €

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

## **VII - Rapport annuel d'activités 2016 (annexe 03)**

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter :

- les résultats techniques,
- les résultats financiers,
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

Thierry BOULAY présente le rapport et commente les éléments principaux du rapport 2016.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

## **VIII – Finances – Décision modificative n° 1**

Le Président indique que, en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de modifier les imputations budgétaires de plusieurs dépenses réalisées en 2016. Cela nécessite des écritures d'ordre sur l'exercice 2017 et l'ouverture des crédits ad hoc. Il vous propose une décision modificative sur le budget 2017 :

Section d'investissement				
	Compte	Intitulé	DM	Crédit après DM
D	041-21571	Benne	106 200.00	106 200.00
D	041-2158	Radiateurs pôle administratif	7 777.49	7 777.49
D	041-2158	Plateforme béton pour PR	13 062.00	13 062.00
D	041-2188	Travaux dans déchetteries	12 889.44	12 889.44
D	041-2188	Travaux dans déchetteries	4 197.20	4 197.20
D	041-2188	Travaux dans déchetteries	18 037.20	18 037.20
D	041-2188	Travaux dans déchetteries	2 194.20	2 194.20
D	041-2188	Travaux dans déchetteries	11 310.00	11 310.00
<b>Total dépenses</b>			<b>175 667.87</b>	<b>175 667.87</b>
R	041-2182	Benne	106 200.00	106 200.00
R	041-21318	Radiateurs pôle administratif	7 777.49	7 777.49
R	041-21318	Plateforme béton pour PR	13 062.00	13 062.00
R	041-2135	Travaux dans déchetteries	12 889.44	12 889.44
R	041-2135	Travaux dans déchetteries	4 197.20	4 197.20
R	041-2135	Travaux dans déchetteries	18 037.20	18 037.20
R	041-2135	Travaux dans déchetteries	2 194.20	2 194.20
R	041-2135	Travaux dans déchetteries	11 310.00	11 310.00
<b>Total recettes</b>			<b>175 667.87</b>	<b>175 667.87</b>

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

## **IX – Finances - Transfert des frais d'études aux comptes d'immobilisation et décision modificative**

En application de l'instruction budgétaire M14, les frais d'études doivent être imputés aux comptes d'immobilisation en cours (chapitre 23) dès le lancement des travaux puis ils sont intégrés aux comptes d'immobilisation définitifs. Quand les études ne sont pas suivies de réalisation d'investissements, les frais correspondants doivent être amortis sur une durée de 5 ans.

Le Président propose donc au Comité Syndical de l'autoriser à procéder aux écritures d'ordre suivantes :

Imput actuelle	Imput définitive	Désignation	Valeur	Mandats/exercice	Fournisseur
<b>Bâtiment multifonction</b>					
20315	2312	Maîtrise d'œuvre/études	5 292.00	1046 / 2015	ACROPOLE
20315	2312	Maîtrise d'œuvre/études	27 260,33	345-376-610-1132 et 1163 / 2016	ACROPOLE
20315	2312	Maîtrise d'œuvre/études	9 372.19	389-772-628-886 et 1094 / 2016	INGETHERM
20315	2312	Maîtrise d'œuvre/études	6 600.00	1194 / 2016	HR CONSEIL
20315	2312	Maîtrise d'œuvre/études	108.00	1032 / 2016	J O
20315	2312	Maîtrise d'œuvre/études	4 188.00	411 / 2016	INGENIERIE GEOTECHNIQUE
20315	2312	Maîtrise d'œuvre/études	3 000.00	630 / 2016	SOCOTEC
		<b>TOTAL</b>	<b>55 820.52</b>		
<b>Réhabilitation décharge Lignières</b>					
2031	2312	Maîtrise d'œuvre	600.00	620 / 2014	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT
2031	2312	Analyse des eaux	4 084.32	742 et 1119 / 2014	PAIERIE DEPARTEMENTALE
2031	2312	Analyse des eaux	1 997.74	3 / 2014	LABO DEPARTEMENTAL
		<b>TOTAL</b>	<b>6 682.06</b>		
<b>Extension garage</b>					
2031	2312	Maîtrise d'oeuvre	2 561.35	691/ 2013	ROUILLON LEMAIRE
2031	2312	Maîtrise d'oeuvre	13 566,49	4-336 et 585 / 2014	ROUILLON LEMAIRE
		<b>TOTAL</b>	<b>16 127.84</b>		
<b>Intégration compte définitif</b>					
2312	2111	Réhabilitation décharge Lignières	6 682.06		
2312	21318	Extension garage	16 127.84		
2312	2132	Bâtiment multifonctions	55 820.52		
		<b>TOTAL</b>	<b>78 630.42</b>		

Le Président propose une décision modificative sur le budget 2017 :

Section d'investissement					
	Compte	Intitulé	Crédit budgétisé	DM	Crédit après DM
D	2312-041	Immobilisation en cours	0	6 682.06	6 682.06
D	2312-041	Immobilisation en cours	0	16 127.84	16 127.84
D	2312/041	Immobilisation en cours	0	55 820.52	55 820.52
R	2031-041	Frais insertion	0	6 682.06	6 682.06
R	2031-041	Frais insertion	0	16 127.84	16 127.84
R	20315-041	Frais insertion	0	55 820.52	55 820.52
R	2312-041	Immobilisation en cours	0	6 682.06	6 682.06
R	2312-041	Immobilisation en cours	0	16 127.84	16 127.84
R	2312/041	Immobilisation en cours	0	55 820.52	55 820.52
D	2111-041	Réhabilitation décharge Lignières	0	6 682.06	6 682.06
D	21318-041	Extension garage	0	16 127.84	16 127.84
D	2132-041	Bâtiment multifonctions	0	55 820.52	55 820.52

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport

#### **X - Ressources Humaines – Tableau des effectifs**

Le Président indique que, en application de la loi n° 83-534 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34, il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président indique qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Filière	Grades	Temps de travail	Postes ouverts
Adm	Attaché principal	35 h	1
	Attaché	35 h	1
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	1
	Adjoint adm principal 1 <sup>ère</sup> classe	35 h	1
	Adjoint adm principal 2 <sup>ème</sup> classe	35 h	3
	<b>Sous-Total</b>		<b>7</b>
Tech	Agent maîtrise principal	35 h	1
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe - C3	35 h	7
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe – C2	35 h	16
		28 h	1
		20 h	1
	Adjoint technique – C1	35 h	10
		28 h	1
24 h		3	
	<b>Sous-Total</b>		<b>40</b>
	<b>Total</b>		<b>47</b>

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

## **XI - Ressources Humaines - création de 3 postes CAE**

Vu Décret n° 2010-62 du 18 janvier 2010 relatif à la durée minimale de la formation reçue dans le cadre de la période de professionnalisation par les salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion, VU Décret n°2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvres des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement à l'emploi.

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer des emplois dans les conditions ci-après, à compter du 1er juillet 2017.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Le Président propose de créer 3 postes de CAE dans les conditions suivantes :

- Durée du contrat : 12 mois, avec possibilité de renouvellement dans la limite de 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC
- Missions notamment assurées dans le cadre de ce contrat : Missions d'équipier de collecte et missions d'accueil en déchetteries.
- Prise en charge de l'Etat 75 % sur la base de 20 h/semaine pour une durée d'un an renouvelable une fois.

et de l'autoriser à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

## **XII – Mandats spéciaux des élus**

Les articles L 2123-18 et R 5211-14 du code général des collectivités territoriales précisent le cadre du mandat spécial. Il s'agit d'une mission accomplie par les élus dans le cadre de l'intérêt de la collectivité.

Le mandat spécial doit préciser la mission, et être autorisé par l'organe délibérant, il est admis que la délibération soit postérieure à la mission en cas d'urgence.

Le congrès national d'AMORCE aura lieu à CLERMONT-FERRAND du 18 au 20 octobre 2017, et il est important pour notre collectivité d'y participer.

Par ailleurs une visite technique chez nos repreneurs Valorplast et Norske Skog a eu lieu les 7 et 8 juin 2017.

Il vous est demandé d'autoriser les mandats spéciaux ci-après, et la prise en charge des frais de transport, de repas et de séjour occasionnés par ces déplacements.

<b>NOMS et Prénoms</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dates et lieux</b>
BOULAY Thierry	Congrès AMORCE	18/19/20 octobre à Clermont-Ferrand
GAUTHIER Jean-Claude	Congrès AMORCE	18/19/20 octobre à Clermont-Ferrand
SALMON Joël	Congrès AMORCE	18/19/20 octobre à Clermont-Ferrand
GAUTHIER Jean-Claude	Visite technique repreneurs	7/8 juin à Levernois et Epinal

Jeanine VAILLANT présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

### **XIII - Marché tri traitement des déchets ménagers recyclables**

Le marché tri, traitement, transport des déchets ménagers recyclables arrive à terme au 31 décembre 2017.

VALDEM participe avec d'autres syndicats ou communautés à la réflexion pour la construction d'un centre de tri interdépartemental à l'horizon 2020.

Il convient de passer un marché à l'expiration du marché en cours jusqu'à la date effective de mise en service du centre de tri à construire.

Il vous est donc proposé de lancer une procédure de marché public concernant :

- Le transport des déchets d'emballages ménagers et des journaux / magazines collectés en mélange.
- Le tri, le conditionnement et la valorisation des déchets d'emballages ménagers et des journaux / magazines collectés en mélange dans des filières agréées des déchets d'emballages ménagers / journaux/magazines collectés sur le territoire de VALDEM.

pour une période de deux ans renouvelable deux fois une année.

Jean Claude GAUTHIER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

### **XIV. Centre de tri interdépartemental – création d'une SPL**

Dans le cadre de l'évolution du dossier de construction d'un centre de tri interdépartemental, Touraine Propre va lancer une procédure de marché public pour « l'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique et financière pour la création d'une société publique locale (SPL) pour le tri des déchets ménagers et assimilés pour un bassin de population couvrant les départements d'Indre et Loire, de Loir et Cher et de la Sarthe ».

Ce centre de tri situé sur le périmètre de TOURS METROPOLE concerne une population d'environ 900 000 habitants et un gisement d'environ 50 000 tonnes.

Touraine Propre, syndicat pour la valorisation des déchets ménagers, est maître d'ouvrage de cette opération.

Il vous est proposé d'autoriser notre syndicat à participer à cette procédure, à faire partie des différentes instances de décision et à participer financièrement à cette étude. Il est précisé que la répartition de la charge financière sera sur la base de la population INSEE au 01/01/2017).

Jean Claude GAUTHIER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport, et autorise le président ou son représentant à signer la convention.

### **XV – Adhésion à ENERGIES VENDOMOISES**

« Energies Vendômoises » vient de se créer. Elle a pour but de promouvoir, de porter et d'accompagner des Projets à l'Initiative de Citoyens du Vendômois pour la production d'Energies Renouvelables sur les Territoires (PICVERT) du Vendômois.

Elle a également pour but de sensibiliser les habitants aux enjeux liés à la transition énergétique et de diffuser les expériences de projets citoyens. Il vous est proposé d'adhérer à l'association pour l'année 2017 et les années à venir.

Jean Claude GAUTHIER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.



## **XVI – Décisions du bureau**

### **Décision n° 2017-01 du bureau en date du 16 mars 2017 – Marché Transport et traitement des déchets provenant des déchetteries du syndicat. Lot 3 - SAS SEPCHAT « évacuation, traitement des déchets verts et l'évacuation et conditionnement des cartons »**

Un marché n° 2012-06 concernant l'évacuation, traitement des déchets verts et l'évacuation et conditionnement des cartons a été signé le 10 décembre 2012 avec la Société SEPCHAT, modifié par l'avenant n° 1 du 23 octobre 2013.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le changement de titulaire au profit de la société par actions simplifiée Valrecy Derichebourg, à compter du 1er janvier 2017.

En effet, aux termes d'une opération de transmission universelle du patrimoine, les dirigeants de la société par actions simplifiées Sepchat (titulaire du marché) ont accepté la fusion / dissolution de leur société avec la société par actions simplifiées Valrecy Derichebourg, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Bureau Syndical, après débat, à l'unanimité des membres présents, a autorisé la signature d'un avenant pour contractualiser le changement de titulaire du marché 06-2012 « lot 3 - évacuation, traitement des déchets verts et évacuation et conditionnement des cartons », conclu avec la Société SEPCHAT au profit de la société par actions simplifiée Valrecy Derichebourg, à compter du 1er janvier 2017. Les autres clauses du marché ne sont pas modifiées.

### **Décision n° 2017-02 du bureau en date du 11 mai 2017 – Marché achat et livraison de gazole raffiné en vrac pour les véhicules du syndicat Valdem.**

Considérant la nécessité pour le syndicat Valdem d'acheter du gazole raffiné en vrac pour les véhicules.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a considéré l'offre de la société SOLFA carburants comme économiquement la plus avantageuse. Ainsi, SOLFA carburants a été désignée comme attributaire de l'accord cadre pour « achat et livraison de gazole raffiné en vrac pour les véhicules du syndicat Valdem ». L'accord cadre est conclu pour une durée de un an, à compter de sa date de notification. Il est ensuite reconductible, par tacite reconduction, au maximum trois fois par période annuelle. Les quantités minimum et maximum de commande, par période de validité, sont fixées respectivement à 130 000 litres et 230 000 litres.

Le Bureau Syndical, après débat, à l'unanimité des membres présents, a autorisé la signature du marché avec SOLFA carburants sur la base d'un rabais de 1,30 % sur le prix unitaire en Euros hors taxe du litre de gasoil au moment de la fourniture de carburant.

Le syndicat prend acte de ces décisions.

## **XVII – Actualités du syndicat**

Brigitte HARANG informe des actions de partenariat menées notamment le Printemps des Rottes, l'opération « poules », avec l'école de Danzé

Elle précise que la conférence avec Sebastien MOREAU enseignant chercheur à l'université de Tours et président de l'association Zéro Waste Tours sur le « zéro déchets » et l'atelier « faites le vous-même » pour confectionner des produits ménagers, dans le cadre de la semaine de réduction des déchets ont eu un excellent accueil.

Le VALDEM Infos est en cours d'édition et paraîtra début juillet (thématique : le budget)

Elle signale que le syndicat s'est doté de nouveaux outils de communication (écran tactile pour nos manifestations) et que le site Valdem a été complètement revu, pour être plus agréable à consulter par les administrés.

Jean Claude GAUTHIER fait le point sur l'avancée des travaux du bâtiment recyclerie. Une visite a eu lieu ce jour par les futurs occupants la Recyclerie qui vont réfléchir aux aménagements à réaliser dans le cadre de leurs activités, ces aménagements sont de la compétence de l'occupant.

Annie Claude FRANCOIS s'interroge sur la collecte du plan d'eau de Villiers sur Loir et sur le fait que les poubelles à l'intérieur du site débordent, qu'en sera-t-il cet été compte tenu de la fréquentation qui va s'accroître du fait de la fermeture de la piscine et du transfert vers le plan d'eau des baigneurs. Elle propose de distribuer des petits sacs en papier avec la mention de rapporter les déchets chez soi.

Thierry BOULAY précise que cela est de la compétence de la CA Territoires Vendomois : il faudrait certainement que les poubelles soient vidées régulièrement et fréquemment.

Le syndicat est chargé de la collecte des bacs qui sont présentés à l'extérieur du site. Valdem peut être envisagé, en fonction de nos services, des collectes supplémentaires si cela s'avère nécessaire.

Albert PIGOREAU indique que le maire de Villiers sur Loir est Vice-Président en charge du plan d'eau, il évoquera donc ce point lors du prochain conseil municipal.

Il précise que la commune de Villiers sur Loir est favorable pour la mise en œuvre du dispositif de rapprochement des bacs.

Thierry BOULAY précise qu'actuellement le travail de rapprochement des bacs est en cours sur la commune de Naveil et que la commune de Saint Amand Longpré s'est positionnée.

L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance à 20 h 15.